

Assemblée générale de la Fédération Française des Échecs

samedi 29 avril 2023 | Agen (47)

Compte rendu

(L'Assemblée générale est ouverte à 15 h 01, sous la présidence de M. RELANGE.)

M. le Président Éloi RELANGE ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence à cette Assemblée générale portant sur l'année 2022. Il explique que des boîtiers électroniques sont mis à disposition permettant à tous de voter et d'émarger. La réunion est retransmise en direct afin que le plus grand nombre puisse suivre les débats.

M. Didier FRETTEL souhaite à son tour la bienvenue à tous et annonce que 476 clubs sur 879 sont aujourd'hui présents ou représentés, soit un total de 1 516 voix sur 2 292. Il présente les sociétés participant au dispositif :

- i-Périclès pour le vote interactif ;
- De Dicto pour les services de transcription du procès-verbal ;
- Datapix qui a conçu l'application utilisée pour l'enregistrement des émargements.

1. Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale du 23 avril 2022

M. Didier FRETTEL soumet au vote le compte rendu de l'Assemblée générale du 23 avril 2022.

Pour : 1 175

Contre : 140

Abstention : 174

➤ **Le compte rendu de l'AG du 23 avril 2022 est approuvé à la majorité des voix.**

2. Rapport moral de l'année 2022

M. le Président Éloi RELANGE présente le rapport moral de l'année 2022 qui comporte quatre événements majeurs :

- l'obtention de la délégation ministérielle ;
- l'entrée au CNOSF ;
- l'obtention de trois médailles d'or aux Championnats du monde et d'Europe Jeunes ;
- le lancement du projet Class'Échecs.

Les deux premiers événements sont une reconnaissance institutionnelle majeure pour la discipline, dorénavant reconnue comme un sport à part entière. De ce fait, de plus en plus d'articles figurent dans les journaux sportifs et les médias contactent fréquemment la FFE.

Pour la seconde année consécutive, la FFE affiche un résultat positif de 104 181 €, soit une hausse d'environ 25 000 €. La Fédération est très satisfaite de cette santé financière qui lui permet de saisir davantage d'opportunités et de consolider sa situation.

La FFE a reçu 96 400 € de ses partenaires, hors ANS, soit une nette hausse par rapport à 2021.

Le programme Class'Échecs permet d'initier 250 000 enfants par an. La FFE souhaite l'étendre à 5 500 écoles d'ici 2025. 1 650 écoles sont actuellement équipées avec 3 000 enseignants inscrits et formés.

En ce qui concerne les championnats, trois jeunes ont remporté des médailles d'or :

- David LACAN-RUS,
- Marc LLARI,
- Timothé RAZAFINDRATSIMA.

Il rappelle l'importance des entraîneurs et le plan de performance 2023 qui a pour objectif de créer une école d'échecs à la française afin de maintenir ces performances.

La transparence et la gouvernance sont également des sujets très importants pour la FFE afin que les clubs aient confiance en l'équipe. De ce fait, l'intégralité des documents est publiée.

Il termine en évoquant les ambitions en 2023, notamment l'objectif d'atteindre les 67 000 licenciés. Il remercie les clubs, sans qui cette croissance ne serait pas envisageable.

M. Loïc LE GAL se dit choqué d'avoir entendu la formule « la Fédération devient la priorité pour les clubs » prononcée par des membres du Bureau fédéral au cours de l'année, alors que la Fédération n'existerait pas sans eux. Il souligne le travail énorme que chaque club fournit. M. le Président Éloi RELANGE rappelle que la Fédération est à l'écoute de toutes les demandes des clubs, que ce soit à travers le *chat* du site Internet ou les projets rentrants.

M. Didier PASCAL indique que c'est une terminologie qu'il avait employée en évoquant les licences lors d'un débat. Il clarifie le fait que sans la Fédération, les clubs ne vivraient pas. Il trouve malvenu de revenir sur des propos qu'il avait tenus sans en préciser le contexte.

Mme Valérie KALISKI constate qu'envoyer des communications avec le sigle de la Fédération pourrait être plus rassurant pour sensibiliser la population. M. le Président Éloi RELANGE confirme que la Fédération travaille actuellement sur des éléments de communication avec un nouveau logo que les clubs pourront s'approprier.

Les délégués n'ayant plus de questions, le rapport moral est soumis au vote.

Pour :	1 040
Contre :	340
Abstention :	107

➤ **Le rapport moral est approuvé à la majorité des voix.**

3. Rapport financier portant sur l'année 2022

✓ Rapport financier et bilan comptable de l'exercice clos

M. Éric LE ROL annonce que l'estimation de la valorisation du temps donné par les bénévoles s'élève à un montant de 135 335 €, soit l'équivalent de trois temps pleins. Sans eux, la Fédération devrait presque doubler ses effectifs afin de la faire vivre.

L'exercice a été marqué par des faits caractéristiques :

- La mise en application de la décision de l'Assemblée générale électorale 2021 et sa reconduction en 2022 concernant la rémunération du Président ;
- La mise en place de Class'Échecs ;
- La reprise complète des manifestations sportives et des compétitions ;
- L'obtention de la délégation et l'entrée au CNOSF ;
- La prise en compte des engagements, compétences et responsabilités nouvelles déléguées à la Fédération ;

- L'arrivée de nouveaux partenaires financiers pour un montant de 96 400 €, hors ANS. 70 % du budget seront fléchés tandis que 30 % reviendront à la Fédération et à la Commission ayant obtenu le partenariat, afin de couvrir les frais de fonctionnement.

Depuis la clôture de l'exercice, d'importants événements ont eu lieu tels que la nouvelle répartition analytique et le lancement du service de commandes groupées auprès des clubs.

De plus, deux nouveaux contrats ont été signés :

- Une convention de partenariat, avec 14 centres de la région Île-de-France concernant le projet d'échecs sur l'autisme, pour un budget total de 54 000 €.
- Un contrat avec Immortal Game, est valable deux ans à compter du 1^{er} septembre 2023, pour un montant de 50 000 € par an.

Le résultat de l'exercice s'élève à 104 181 €.

Les capitaux propres, avant affectation du résultat, s'établissent à 344 526 €, soit une hausse de 37 % et l'équivalent de 51 jours d'activité.

L'accord pour indemniser les départs en retraite s'élève à 69 485 €.

La Fédération dispose d'une trésorerie de 1 113 309 € compte tenu du PGE dont le restant dû est de 162 422,95 €.

Le CA s'établit à 42 195 €, soit une hausse de 47 %.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 1 940 618 €.

Le stock de pièces pour Class'Échecs représente 30 762 €.

Les achats, autres achats et charges externes atteignent 971 314 €, en hausse de 87 %.

Les impôts et taxes se situent à 5 594 € contre 6 625 € en 2021, soit une baisse de 15 %.

Les charges sociales s'établissent à 277 866 €.

Les amortissements s'élèvent à 11 730 €, également en baisse de 8 %.

Les charges d'exploitation sont de 1 859 219 €, en hausse de 60 %.

Le bilan total est de 1 961 184 €, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2021.

En conclusion, la situation de la Fédération est en nette amélioration et n'inquiète plus le ministère des Sports. Cela étant, il est demandé de finaliser les dernières singularités incompatibles avec des pratiques d'une fédération délégataire de service public agissant au nom de l'État.

Il réitère que l'exercice 2023 sera une année d'ambition avec une augmentation du nombre de licenciés, notamment au travers du programme Class'Échecs.

Le lancement du nouveau site Internet permettra de faire fonctionner les clubs.

L'analyse analytique a mis en lumière le faible prix de revient des licences, plus de 60 % sont vendues à perte. Il est donc proposé aux membres de la FFE d'augmenter certains tarifs des licences et de créer une licence C, impliquant le changement du règlement intérieur.

Il est rappelé que le Bureau fédéral se réunit au moins tous les 15 jours afin de gérer l'administration courante et pour faire un point de situation.

Mme Anne-Florence WILLEFERT s'inquiète de savoir si les championnats se tiendront encore à Agen pendant plusieurs années, le déplacement étant coûteux pour un petit club tel que celui de Fournes-en-Weppes. M. Éric LE ROL précise qu'un contrat de trois ans a été signé avec Agen, le dernier championnat se tenant en 2024. Des appels d'offres sont en cours afin de trouver la prochaine ville d'accueil.

Mme Anne-Florence WILLEFERT aimerait également savoir si la FFE est en difficulté financière en raison des licences vendues à perte. M. Éric LE ROL l'informe que ce n'est pas le cas.

✓ Rapport du commissaire aux comptes

M. Stéphane RENAUX, expert-comptable du cabinet Aquilae Conseils fait part du rapport du commissaire aux comptes.

L'exercice a été clos et certifié, au regard des règles et principes comptables français, le 31 décembre 2022.

Il est rappelé qu'une observation a été portée au rapport concernant le changement de méthode de comptabilisation de l'indemnité des départs en retraite, ce qui change la vision des comptes et la présentation des fonds propres.

Aucune appréciation spécifique n'a été émise concernant le caractère approprié des principes comptables français ou le rapport financier du trésorier.

Les responsabilités de la Direction et la gouvernance de la Fédération ainsi que celles du commissaire aux comptes y sont précisées.

Un second rapport émis par le cabinet revient sur les conventions réglementées concernant :

- la rémunération du vice-président ;
- la rémunération de la présidence.

M. Aziz AYOUB aimerait connaître les montants des deux conventions en question. M. le Président Éloi RELANGE l'informe que les rémunérations ont été votées en Comité directeur et en Assemblée générale. Concernant sa propre rémunération, il rappelle qu'elle a été fixée au même montant que le plus bas niveau prévu par la Convention Collective Nationale du Sport pour les « cadres dirigeants ». Jean-Baptiste MULLON est quant à lui rémunéré dans le cadre de ses fonctions d'organisateur des championnats, pour un montant beaucoup plus faible que le précédent directeur technique salarié à ce poste.

M. Éric LE ROL ajoute que la rémunération brute du Président en 2022 était de 43 038 €. Celle du vice-président était de 12 675 € pour un CDD de six mois.

✓ Rapport de la Commission de contrôle économique et gestion

M. Frédéric CHOMIER indique que la CCEG n'a rien à redire sur le rapport financier et appelle à voter favorablement.

Il félicite la Fédération pour ses fonds propres en augmentation. L'idéal serait d'avoir 90 jours de fonctionnement, il faudrait donc poursuivre les efforts pour faire des économies.

Des échanges importants ont eu lieu avec le trésorier concernant le budget prévisionnel qui semble tout à fait crédible.

En ce qui concerne l'augmentation des tarifs des licences, il rappelle que la Fédération est actuellement très en dessous des seuils de rentabilité appliqués par les autres organisations.

En conclusion, il annonce que la CCEG proposera un label d'audit afin de permettre aux clubs de recevoir un audit de leurs comptes. Cela facilitera la crédibilité par rapport aux financeurs. Il est demandé qu'une page dédiée soit créée sur le site Internet.

M. Bachar KOUATLY remercie M. Frédéric CHOMIER pour son propos, mais estime que la CCEG n'est pas un organe politique et ne doit pas dire ce que les membres devraient ou non voter. M. Frédéric CHOMIER espère ne pas avoir fait de réponse politique, mais simplement avoir souligné des éléments importants en toute indépendance.

M. Didier FRETTEL invite les membres de la FFE à passer aux votes, le premier concernant l'approbation du rapport financier de l'année 2022.

Pour :	1 065
Contre :	193
Abstention :	180

➤ ***Le rapport financier portant sur l'année 2022 est approuvé à la majorité des voix.***

M. Didier FRETTEL soumet ensuite au vote l'affectation du résultat de l'année 2022.

Pour :	1 168
Contre :	207
Abstention :	141

➤ ***L'affectation du résultat de l'année 2022 est approuvée à la majorité des voix.***

4. Présentation du projet Ambitions 2023

M. le Président Éloi RELANGE présente quelques projets clés de l'année 2023 aux membres de la FFE.

✓ Délégation et CNOSF

La délégation a déjà un impact sur la FFE, notamment par le biais de l'augmentation de l'enveloppe ANS. Cette reconnaissance impacte également les collectivités en leur apportant de nouvelles subventions lorsqu'ils hébergent un sportif de haut niveau. En principe, la FFE disposera de cette reconnaissance en 2024.

De plus, 1 600 conseillers techniques sportifs détachés par le ministère des Sports rejoignent les fédérations afin de développer la pratique. Des appels d'offres et entretiens ont eu lieu pour un remaniement général au mois de septembre.

Rejoindre le CNOSF permet aussi à la FFE d'entrer dans certains appels à projets, tels que le développement des relations internationales.

✓ Plan de performance

La Fédération s'occupe à présent d'un programme annualisé d'entraînement et de suivi pour un groupe de 70 jeunes en tête de différentes catégories. Ces jeunes bénéficient de visioconférences toutes les semaines, d'un stage d'entraînement de six jours et d'une bibliothèque d'exercices. 10 entraîneurs ont été sélectionnés pour ces élites.

Les entraîneurs suivent également un entraînement grâce aux grands maîtres et aux références mondiales, tels que M. Ramachandran RAMESH.

M. Quentin LOISEAU a constitué un référentiel des compétences avec l'aide des entraîneurs se déployant aussi bien aux petites catégories qu'aux joueurs de haut niveau.

Le plan de performance a un budget d'environ 50 000 €.

✓ Class'Échecs

2023 sera une année consacrée à conserver les écoles présentes. Le champion du monde jouera contre toutes les écoles de France le 13 juin. L'objectif de ce programme est de fournir 2 500 kits d'ici 2025, dans environ 5 000 écoles.

✓ Commission Santé Social Handicap

Cet axe de développement nouveau propose de nombreux programmes, dont Infinite Autism, qui consiste à proposer les échecs aux enfants autistes dans les instituts médico-éducatifs. En 2023, le budget alloué sera de 100 à 150 000 €.

✓ 1 000 cafés

Ce projet, en cours de développement, est dédié à l'aide à la création de cafés en zones rurales.

✓ Les jeunes aidants

En collaboration avec une association, la Fédération fournit des semaines où les proches des jeunes aidants sont pris en charge afin qu'ils puissent se détendre et se consacrer aux échecs.

✓ Le site Internet

Le site Internet de la Fédération est un outil s'adressant aux licenciés, arbitres, organisateurs, clubs et au grand public. Il est prévu de faire un appel d'offres en septembre 2023 afin de trouver un partenaire qui s'occupera du développement et de la maintenance du site qui pourrait être lancé en septembre 2024.

Mme Valérie KALISKI constate que le taux de femmes licenciées a explosé ces dernières années et demande comment la Fédération compte accentuer cette tendance. M. Jean-Baptiste MULLON n'est pas sûr que ce soit une tendance dans tous les clubs ; le taux de femmes de la Fédération est stable depuis une dizaine d'années (environ 20 %). Le sujet est complexe, puisqu'il est à la fois important que les femmes puissent jouer dans les tournois avec les hommes, mais les tournois féminins favorisent parfois les effectifs. La Fédération mettra à disposition une liste de bonnes pratiques et lancera un plan à partir de septembre 2023. L'aide sera matérielle, voire financière, afin de mesurer la féminisation des effectifs des clubs.

Mme Valérie KALISKI soumet l'idée du *sponsoring* qui pourrait servir de tremplin pour obtenir des fonds supplémentaires.

M. Vincent COLIN souhaite connaître les bénéfices de Class'Échecs pour les clubs. M. le Président Éloi RELANGE indique que le bénéfice varie en fonction du lieu. Généralement, le programme apporte énormément en initiant les élèves à l'école afin qu'ils finissent dans les clubs. Néanmoins, cela se pratique moins dans les villes où des clubs couvrent déjà toutes les écoles aux alentours. Ce sont tout de même quelque 500 000 enfants initiés par an.

M. Stéphane GUINET est de l'avis que Class'Échecs est formidable, mais s'interroge sur la relation entre la Fédération et les clubs, puisqu'il n'a jamais appris quelles écoles de sa commune avaient reçu des kits, se sentant mis à l'écart. M. le Président Éloi RELANGE l'informe que la nouvelle responsable du pôle Développement pourra éviter ce genre de problème à l'avenir en s'occupant de la communication.

Class'Échecs Connect permet de mettre en relation les clubs et les écoles et de savoir où les kits doivent être déployés. M. Didier FRETTEL est étonné par la remarque de M. Stéphane GUINET, puisque les comités départementaux ont reçu des codes d'accès pour la plateforme en question. M. Stéphane GUINET explique que ce dernier n'existait pas au moment de la réception des jeux.

M. John CAPPON trouverait intéressant de mettre des prospectus à disposition dans les kits afin de promouvoir les clubs des alentours. Il propose également que des animateurs se déplacent de temps en temps pour initier les élèves aux échecs. M. le Président Éloi RELANGE invite les membres à se réunir au sujet de Class'Échecs.

M. Didier PASCAL ajoute que chaque école a accès aux informations concernant son club référent. Le programme n'ayant qu'un an, les enseignants doivent prendre leurs marques. M. Stéphane GUINET estime que ce n'est pas aux écoles de le faire. M. Stéphane LABORDE précise que le programme se passe très bien de son côté et que l'outil de la Fédération permet de contacter les écoles ayant reçu des kits. Les élèves ne faisant pas partie des clubs commencent à venir aux tournois. Le résultat est très positif.

M. Antoine SONDERMEIJER se demande si une forme de Class'Échecs sera développée pour les écoles au-delà du primaire. De plus, il constate que le passage de la licence Jeune à la licence Adulte est une marche importante pour les étudiants qui commencent à être indépendants financièrement. M. le Président Éloi RELANGE explique avoir privilégié l'école primaire puisque c'est là que les échecs ont le meilleur rôle à jouer. Il ajoute que des initiations sont prévues pour les collèges et lycées.

Mme Françoise CWIEK dit avoir envoyé des messages aux écoles ayant reçu des kits et a reçu en réponse de nombreux retours des professeurs. Elle a demandé que les CDJE puissent intervenir dans les écoles au moins une fois afin de promouvoir les clubs existant à proximité.

M. Michel GREZELS est surpris d'apprendre qu'il n'était pas forcément conseillé que les écoles contactent les clubs. Il trouve également le programme un peu lent et n'est pas sûr que les enfants vont apprendre à jouer aux échecs rapidement. M. le Président Éloi RELANGE répond que c'est tout l'intérêt de la passerelle club et que les marges d'amélioration de la plateforme sont énormes.

M. Guy MARTIN préconise d'être patient dans l'installation de l'activité des échecs, en développement dans les écoles. Après tout, il s'agit selon lui d'un travail à moyen et à long terme.

M. le Président Éloi RELANGE remercie les membres pour leurs témoignages et propose de passer au sujet des licences.

5. Proposition de modification de l'article 3.5 du Règlement intérieur de la FFE

M. Didier PASCAL rappelle que la part des licences au sein des produits d'exploitation de la Fédération est très faible, soit entre 35 et 40 % selon les années, alors qu'elle représente environ 70 % des produits d'exploitation pour les fédérations mono-sport affiliées au CNOSF.

En annonçant le plan d'ambitions en 2023, il a fallu pérenniser les structures fédérales ainsi que le matériel. Cela nécessite une masse financière plus importante. Il est donc proposé une augmentation des licences déficitaires. De ce fait, la licence B ne servira plus de licence « découverte » ; une catégorie spécifique y sera dédiée. La licence « découverte » fonctionnera toujours à perte, mais ne sera qu'un échelon temporaire dans la vie des joueurs qui pourront éventuellement rejoindre les autres licences.

Les licences sont constituées de la part fédérale et la part « organes déconcentrés ». Les augmentations proposées concernent la part fédérale :

- une licence C à 1,50 €,

- une licence B à 7 €,
- une licence A Jeune à 14 €,
- une licence A Adulte à 27 €.

M. Christophe BERTHELOT voudrait comprendre quelle est la différence entre la licence « découverte » et la licence B. M. Matthieu VIEIRA rappelle que l'objectif est de conserver une licence attractive, à bas coût, d'où la proposition de créer la licence C. La licence B sera pour effectuer des tournois, avoir un Elo FIDE. La licence C est un produit d'appel, uniquement pour les moins de 16 ans, afin d'amener les jeunes de Class'Échecs dans les championnats scolaires. Tout comme les autres licences, la licence C permettrait également d'accéder à un classement rapide FFE. Il sera possible de continuer d'organiser des tournois mixant l'ensemble des licenciés.

M. Christophe BERTHELOT explique qu'il présente au sein de son club la licence A pour la compétition et la B pour la découverte, le loisir. Selon lui, la licence C vient complexifier l'explication aux parents qui ont une méconnaissance technique.

M. le Président Éloi RELANGE rappelle que la licence B Jeune à 3 € est utilisée dans deux contextes différents :

- Pour l'initiation : destinée aux petits tournois scolaires, des animations, mais sans présence au club. Cela permet au club de prendre des licences d'appel ;
- Pour que les enfants jouent en compétition toute l'année avec des tournois homologués FIDE tous les week-ends, engendrant des coûts de gestion importants.

La Fédération a cherché la solution la plus simple et la plus équitable pour garder un prix d'appel et avoir un prix juste pour les jeunes qui vont jouer toute l'année en compétition rapide.

M. Matthieu VIEIRA donne un exemple : la licence C permettra la participation au championnat scolaire départemental, qui a pour objectif d'attirer de nouveaux pratiquants notamment issus de Class'Échecs, alors que la licence B restera requise pour les étapes qualificatives du Championnat de France Jeunes, qui ont vocation à être homologuées FIDE.

M. Joël GAUTIER estime qu'il n'y aurait aucune difficulté si l'augmentation avait été justifiée par l'inflation ou par un projet pour les clubs. Les clubs attendent des investissements dans les cités éducatives tels que des livrets pour enfants, des formations pour les enfants et les dirigeants. Ici, le projet est de participer de manière importante aux dépenses de la FFE, avec une augmentation significative, sans fournir de service réel aux clubs. Il estime qu'il peut y avoir des financements autres que ceux dirigés par le site Internet. Le site mérite des améliorations, chiffrées à l'époque pour des montants moindres.

M. le Président Éloi RELANGE répond qu'il est tout à fait impossible d'améliorer l'existant, la technologie n'étant plus entretenue.

M. Jean-Baptiste MULLON précise que le plan de performance, dans son concept, est fait pour être déployé partout, pour hisser tous les clubs et tous les jeunes vers la pratique du jeu et le haut niveau, tandis que les propositions sont à adresser au Comité directeur.

M. Diego SALAZAR estime qu'une mauvaise communication a été faite envers les clubs, notamment avec l'annonce du coût du site. Une concertation beaucoup plus importante était nécessaire au sujet des licences dont l'augmentation est de 5,50 €. Il ne comprend pas l'utilité de la licence C, qu'il considère comme un habillage peu cohérent et artificiel. Pour son club, cette augmentation serait considérable et il n'est pas certain que tous les clubs suivent. Il souhaite par exemple une licence « dirigeant » et exprime le besoin d'une Fédération montrant qu'elle est une Fédération de clubs et que les dirigeants existent.

M. Jean-Baptiste MULLON rejoint la proposition de licence « dirigeant », une proposition faite au Comité directeur. Selon lui, la licence A est destinée à la compétition et la licence B aux loisirs. Il semble anormal de

pratiquer les échecs en tournoi pour 3 € à l'année. Pour autant, les clubs ont la possibilité de valoriser leurs interventions scolaires pour une somme modique, afin que les enfants découvrent leur premier tournoi. En pleine explosion de développement de la Fédération, il s'agit de réparer une anomalie. Les tarifs définis dans les années 90 ne correspondent plus à ce qu'est devenue la Fédération où les jeunes représentent aujourd'hui deux tiers des licenciés. Le Comité directeur est élu pour prendre des décisions et il pense que c'est le bon moment pour agir.

M. Matthieu VIEIRA rappelle que la proposition présentée ce jour est issue d'une réflexion de plus d'un an qui a été menée à ce sujet avec les 24 membres élus du Comité directeur.

M. Claude SCHMITT considère le projet 2023 cohérent. En revanche, il estime que ce sujet des licences devient ubuesque. Il a conscience que la licence B est trop faible, mais est de l'avis que l'augmentation de licence A pour les catégories de « petit poussin » à « benjamin » est « déplacée » en période de crise, notamment dans les villes populaires. Une augmentation modique de l'ensemble des licences lui paraît plus pertinente que de faire porter le coût aux petites catégories. Il pointe un manque de prise en compte des efforts des clubs.

M. Samy AÏT CHAOUCHE s'étonne que ne soient pas abordées les voix que les licences représentent. Il se demande si la licence C représentera toujours un poids politique pour les élections. M. Didier FRETTEL répond que cette question a déjà été évoquée lors du dernier Comité directeur. Une Assemblée générale est prévue à la fin de l'année pour revoir les statuts, et les droits de vote pouvant être accordés aux différentes licences y seront alors discutés. La licence C n'étant effective qu'à compter du 1^{er} septembre prochain, les statuts seront modifiés en décembre ou janvier afin que les voix soient prises en compte au 1^{er} avril.

M. le Président Éloi RELANGE indique n'avoir aucune conviction prédéfinie à ce sujet. Il a été confronté à deux approches cohérentes :

- Les scolaires ne vont pas aux clubs et donc ne comptent pas pour la vie fédérale ;
- Un club peut se développer en scolaire, et donc, les voix doivent compter.

En première intention, il pense que les licenciés devraient compter dans les voix. Il ne considère pas le sujet comme extrêmement important, précisant que la décision revient à l'Assemblée générale et aux clubs.

M. Stéphane GUINET souligne que la demande est donc de prendre position sans savoir ce que cela va apporter en nombre de voix aux clubs. M. Matthieu VIEIRA l'informe que le nombre de voix est fixé par les statuts de la Fédération. La proposition de créer une licence concerne le Règlement intérieur. La discussion aura lieu lors de l'Assemblée générale modificative des statuts, conformément à la loi Sport 2022, qui interviendra avant la fin de l'année. Cela engendrera de fait des changements dans la gouvernance.

M. Joël GAUTIER observe que les statuts prévoient deux types de licence permettant de participer à la vie démocratique de la FFE et qu'un tel décret d'application ne peut être modifié sans toucher à la loi. Il ne lui paraît pas envisageable de faire voter aux clubs une licence dont le nombre de voix et le type de participation sont inconnus. Il conclut en disant que la licence C ne donne droit à rien, qu'elle est une licence « garage ».

M. Matthieu VIEIRA estime que le sujet de fond est de savoir comment la FFE se développe. Il souligne que M. Joël GAUTIER a déjà posé cette question au Comité directeur de mars dernier et s'est tu concernant ces sujets-là lors des précédentes visioconférences. La question a été relayée au ministère des Sports, conformément à l'engagement pris au Comité directeur. Le ministère des Sports a répondu qu'il était du ressort de l'Assemblée générale d'en décider. Aucune obligation légale n'impose une modification des statuts pour créer ce nouveau type de licence.

M. le Président Éloi RELANGE se demande si parler de Règlement intérieur et de statuts importe quant à la décision d'augmenter la licence, l'Assemblée générale étant souveraine pour les statuts. Concernant la parité dans les instances nationales avant 2023, il affirme que tout sera fait dans les règles.

M. Lionel SIMON argumente le fait qu'augmenter de 5 € ou 10 € une licence Adulte aurait permis de ne pas pénaliser le développement et la venue des jeunes. Il demande pourquoi s'être appuyé sur les jeunes pour répondre aux besoins de développement, décision qui fera du mal aux petits clubs selon lui. M. Didier PASCAL précise que le tarif des licences Jeunes ne couvre pas le coût de fonctionnement. Il semble égalitaire d'augmenter le prix pour qu'il soit juste. Ce serait anormal d'augmenter les licences A Adultes. Il avait été proposé d'établir un prix homogène s'appliquant au territoire, mais les ligues étaient majoritairement contre cette idée. Le Comité directeur estime que c'est la meilleure décision.

M. Larbi HOUARI mentionne que lors du dernier Comité directeur, il était question de créer une licence C avec un texte voté et de parler ensuite seulement de tarifs. Il constate que ces éléments sont fusionnés. En second lieu, il explique qu'il est normal que les clubs expriment leur désaccord à financer la contribution aux dépenses si elles ne semblent pas appropriées. Il relève ne voir aucun texte formalisant ce qui doit être voté, souhaitant que cela soit le cas. M. Matthieu VIEIRA répond que le texte en question est une modification de l'article 3.5 qui est présentée au vidéoprojecteur.

M. John CAPPON s'interroge face à l'augmentation des tarifs des licences A et B. Il se demande si certains clubs ne vont pas privilégier les licences C pour avoir un club plus grand et important, avec une différence financière qui n'entrerait pas à la Fédération. Selon M. le Président Éloi RELANGE, c'est difficile à prévoir ; avec la licence d'appel, certains clubs vont bénéficier d'un nombre de licenciés plus conséquent pour discuter avec les collectivités locales. Un prix de licence juste est un besoin.

M. Vincent DENIS constate que le sujet de l'action sociale n'a pas été abordé. Il estime injuste l'augmentation de 5,50 € pour les enfants. Dans son département rural, tous les parents utilisent le Pass'Sport, équivalent à 50 €, sans savoir comment est utilisé l'argent. Certains parents étant à 1 € près à cause de l'essence, il ne se voit pas demander plus que le prix du Pass'Sport en termes de cotisation. Le club devra donc supporter ces 5,50 € d'augmentation. Il pense qu'un lissage avec une pédagogie pour expliquer l'augmentation des tarifs aurait été accepté et serait plus juste.

M. Philippe BEAUMONT remarque que la licence B ne coûte pas assez cher par rapport à ce qu'elle rapporte. Il lui semble logique de ne créer que des licences A et de transformer la licence B en licence C. Les licences A seraient destinées à la compétition et les licences B aux loisirs. Ce serait plus compréhensible pour tout le monde, mais concède que les clubs risquent de perdre un peu de licenciés B.

Mme Laurie DELORME pointe le fait que, pour attirer les licenciés dans les clubs, les tarifs doivent être progressifs, tout comme l'est la pratique. La tendance est à la multiplication du type de licences, avec davantage de subventions d'actions et plus ciblées.

Mme Ghislaine JUDALET se pose la question des droits de la licence C, pour le championnat scolaire, ouvrant au championnat départemental, mais pas régional. Le scolaire doit être dissocié des autres licences, en appelant la licence C « licence scolaire ». M. Jean-Baptiste MULLON fait remarquer qu'il est très fréquent que les enfants changent de licence.

Mme Valérie KALISKI demande s'il est possible de noter l'idée de remonter la licence adulte. Elle ajoute qu'elle n'a aucune idée de combien coûte la licence B pour le foot, mais suppose qu'il est supérieur à 3,50 €.

M. Bachar KOUATLY pointe un manque d'information et le besoin de laisser les mentalités évoluer puisque la délégation n'a pas obtenu les 280 000 €. L'Assemblée générale pourra donner les moyens à la FFE d'aller plus

loin. La question est de savoir si c'est le bon moment pour augmenter le prix de la licence ; avec les JO en 2024, le ministère a d'autres priorités, sachant que la FFE n'est pas fédération olympique et reste avec un objectif de 75 000 licenciés. Selon lui, la FFE s'apparente à Bercy, avec une levée d'impôts et une réaffectation. Il se pose la question de ce qu'ont les clubs en retour. M. Jean-Baptiste MULLON n'apprécie pas la comparaison à Bercy, rappelant que des personnes travaillent bénévolement pour la Fédération.

M. Matthieu VIEIRA annonce que deux votes successifs vont se tenir. Le premier concerne la modification du Règlement intérieur pour créer une licence « découverte ». Il est proposé de renommer les licences : licence « compétition », licence « loisirs » et licence « découverte ».

La licence « découverte » conservera les caractéristiques de la licence B et ne sera délivrée qu'aux moins de 16 ans. Si la création de la licence est acceptée, un deuxième vote viendra ensuite concernant la proposition de fixation des tarifs avant le vote du budget.

M. le Président Éloi RELANGE propose de procéder au vote de proposition de modification de l'article 3.5 du Règlement intérieur avec la création de la licence C.

Pour : 666

Contre : 741

Abstention : 105

➤ ***La proposition de modification de l'article 3.5 du Règlement intérieur est rejetée à la majorité des voix.***

M. le Président Éloi RELANGE indique que le Règlement intérieur ne sera pas modifié et que le deuxième vote concernant l'augmentation de tarifs n'a ainsi plus lieu d'être.

M. Didier FRETTEL propose de voter les tarifs A et B. M. le Président Éloi RELANGE précise que rien n'est préparé concernant une augmentation progressive de ces licences.

M. Didier FRETTEL rappelle que la Fédération a besoin d'un budget et que le prévisionnel doit être modifié avant de pouvoir le voter.

M. Didier PASCAL annonce que le prévisionnel présenté intégrait 100 000 € d'augmentation des licences, qui sont à supprimer. Pour voter un prévisionnel équilibré, il est nécessaire de retirer des dépenses. Le système d'information ne sera pas mis à jour, le plan de performance de haut niveau pourrait ne pas être mis en route, soit 55 000 € de moins.

7. Budget prévisionnel portant sur l'année 2023

M. le Président Éloi RELANGE reprend l'ordre du jour après une pause ayant permis de travailler les propositions pour l'année 2023. La proposition est de prendre 100 000 € dans les fonds associatifs sur les 340 000 € de fonds propres, sachant qu'environ 200 000 € ont été provisionnés lors des deux exercices précédents. Il ne paraît pas réaliste de proposer d'enlever le plan de performance ou le site Internet.

Il invite chacun à proposer des suggestions pour enlever des projets.

M. le Président Éloi RELANGE mentionne une proposition alternative d'augmentation de licence. Le sujet est impactant, complexe, difficile à mesurer, et il ne paraît pas raisonnable de la proposer au vote. Cela sera revu à la fin de l'année. Le cas échéant, il sera de nouveau proposé d'augmenter les licences en 2024.

M. Didier PASCAL présente le prévisionnel modifié.

Le compte 11 000 « affiliations, clubs et réversions ligues » se voit retirer 100 000 € des recettes et passe de 1 444 428 € à 1 344 428 €, ce qui équivaut à un solde de 850 222 €.

Dans la partie analytique « siège social », une recette supplémentaire de 100 000 € a été ajoutée à la ligne « comptabilité ». La somme sera donc prélevée sur le fonds associatif de la Fédération, qui diminuera d'autant. Le reste est inchangé par rapport au prévisionnel initial envoyé avec la convocation.

M. Bachar KOUATLY souhaite exposer un autre levier, dans la perspective d'une augmentation du nombre de licences et donc des recettes : celui du PGE. Il amène l'idée d'une discussion avec les banques, l'enjeu étant de conserver la trésorerie fonctionnelle, tout en permettant de poursuivre les projets.

M. Didier PASCAL poursuit la réflexion en prenant l'exemple de la gestion des finances d'un foyer qui utilise le livret A pour financer des projets ou la maison ; l'autre possibilité étant de financer les projets par l'emprunt. Un emprunt PGE existe, avec des conditions permettant de ne pas avoir d'incidence financière, et n'est pas utilisé. Il considère cet argent comme de la trésorerie, puisque la somme empruntée doit être remboursée et rappelle que la FFE n'a pas de problème de trésorerie pour 2023 et 2024.

M. Bachar KOUATLY souligne qu'au vu de l'inflation, l'emprunt bénéficie à la Fédération : les remboursements seront les mêmes d'ici un ou deux ans.

M. Didier PASCAL rappelle qu'il est aussi directeur financier. Il s'agit là d'un prêt de 190 000 € remboursé à hauteur de 30 % — il reste 60 %. L'enjeu est de 9 000 € à 10 000 € par an. Il est question ici de 100 000 €. L'écart favorable à l'inflation porterait sur 10 000 €.

M. le Président Éloi RELANGE confirme qu'il est possible de jouer avec le PGE, des fonds étant placés sur des comptes à terme. Cependant, il estime que c'est un petit sujet du fait que cela concerne des produits financiers issus de sommes limitées.

M. le Président Éloi RELANGE soumet le budget prévisionnel tel que présenté à l'approbation des membres de la FFE.

Pour :	686
Contre :	188
Abstention :	137

➤ **Le budget prévisionnel 2023 est approuvé à la majorité des voix.**

8. Rapports des directions et commissions portant sur l'année 2022

M. Didier FRETTEL soumet au vote les différents rapports des directions et commissions.

✓ Direction technique nationale

M. Didier FRETTEL salue les présences du président de la Commission technique, M. Jean-Christophe CARPENTIER et du directeur technique fédéral, M. Jordi LOPEZ. Les membres de la FFE n'ayant pas de questions, le rapport de la Direction technique nationale est soumis au vote.

Pour :	792
Contre :	50
Abstention :	75

➤ **Le rapport de la Direction technique nationale est approuvé à la majorité des voix.**

✓ Direction nationale de l'arbitrage

M. Didier FRETTEL propose le rapport de la Direction nationale de l'Arbitrage, présidé par M. John LEWIS qui n'a pu être présent.

Pour : 868
Contre : 21
Abstention : 79

- ***Le rapport de la Direction nationale de l'Arbitrage est approuvé à la majorité des voix.***
- ✓ Commission d'homologation

M. Didier FRETTEL présente ensuite la Commission d'homologation, assez technique, présidée par M. Dominique DERVIEUX — en ce moment même dans l'équipe d'arbitrage du championnat.

Pour : 887
Contre : 25
Abstention : 61

- ***Le rapport de la Commission d'homologation est approuvé à la majorité des voix.***
- ✓ Commission fédérale de discipline et la Commission d'appel

M. Didier FRETTEL passe aux Commissions fédérale de discipline, présidée par M. Rémi HELFER, et d'appel, présidée depuis peu par Me David LEVY.

Pour : 898
Contre : 0
Abstention : 7

- ***Les rapports des Commissions fédérale de discipline et d'appel sont approuvés à la majorité des voix.***
- ✓ Commission d'appel sportif

M. Didier FRETTEL présente ensuite la Commission d'appel sportif, présidée par M. Laïneur-Lothaire CHAZEAU. Il sollicite l'assemblée pour les questions.

M. Fred MARIVAL dit avoir saisi la Commission d'appel sportif depuis trois semaines. M. Matthieu VIEIRA lui signifie que la CAS est en train d'instruire son dossier. Il rappelle que la CAS travaille en toute indépendance, avec une recherche de témoignages d'arbitres, de présidents de clubs et est dépendante des délais de réponse de ces personnes. Le dossier est dans la moyenne habituelle et va arriver. Il remercie les cinq membres de la CAS, qui passent beaucoup de temps à traiter des dossiers complexes.

Pour : 775
Contre : 112
Abstention : 40

- ***Le rapport de la Commission d'Appel sportif est approuvé à la majorité des voix.***
- ✓ Commission Mixité

M. Didier FRETTEL invite les membres à voter pour le rapport de la commission Mixité, présidée par Mme Isabelle BILLARD.

Pour : 685
Contre : 150
Abstention : 64

➤ **Le rapport de la commission Mixité est approuvé à la majorité des voix.**

✓ Commission Santé Social Handicap

M. Didier FRETTEL aborde le rapport de la commission Santé Social Handicap, présidée par M. Franck DROIN, qui effectue comme toutes les autres commissions un travail énorme. Le Comité directeur s'excuse de son erreur en ne le mettant pas en ligne.

M. le Président Éloi RELANGE précise que cette commission, structurée, très active, est celle qui a le plus évolué. Il en salue le travail exceptionnel et invite l'Assemblée à ne pas s'abstenir pour le vote de ce rapport.

M. D'Jimmy KLEIN souhaite savoir pourquoi une équipe de France n'a pas été créée lors des dernières Olympiades. M. le Président Éloi RELANGE l'informe que les Olympiades, prévues initialement à Moscou, ont été déplacées à Chennai en urgence et que les Jeux Paralympiques n'ont pas pu avoir lieu.

M. D'Jimmy KLEIN a participé à une réunion de la TCA et affirme qu'eux ont créé une équipe pour aller aux Jeux Paralympiques. M. le Président Éloi RELANGE, n'étant pas au courant, ne peut pas apporter de réponse à cette question.

Pour : 909

Contre : 0

Abstention : 47

➤ **Le rapport de la commission Santé Social Handicap est approuvé à la majorité des voix.**

✓ Commission des scolaires

M. Didier FRETTEL présente la Commission des scolaires, présidée par M. Olivier MINAUD. Il mentionne la participation de M. Alain SAINT ARROMAN, directeur des championnats scolaires. Il sollicite l'Assemblée pour les questions.

M. Stéphane PINÇON souhaite témoigner son ressenti et ses constats cette saison, avec les avertissements qui avaient été donnés en amont. Des équipes qui, historiquement, auraient pu participer à la phase académique n'ont pu le faire cette année, suite à ce qui a été présenté comme une simplification du règlement des championnats scolaires. Son impression est que cela a surtout fermé des portes. Cela a pu être le cas avec des seuils de participation non atteints, alors que ce n'était pas bloquant les saisons précédentes.

Class'Échecs est un bon matériel à proposer aux enseignants, mais il est illusoire de penser avoir une équipe capable de se présenter à la phase départementale, qui a lieu avant le 31 janvier. Il estime que cela casse les compétitions scolaires pour générer un afflux de joueurs qui ne seront pas présents à ce moment-là. Il serait plus intéressant pour les enseignants de trouver une journée nationale qui permette de clore le module de Class'Échecs en période de fin d'année, sans bousculer une compétition scolaire de plus de 40 ans et qui, jusque-là, fonctionnait très bien.

M. le Président Éloi RELANGE précise que le championnat scolaire bat des records de participation, soit 10 000 participants. Il existe depuis longtemps et est apprécié et porté par les clubs. Il est évident que les enfants de Class'Échecs ne participeront pas tous aux compétitions scolaires.

Pour : 689

Contre : 160

Abstention : 1

➤ **Le rapport de la Commission des scolaires est approuvé à la majorité des voix.**

✓ Commission internationale

M. Didier FRETTEL présente la Commission internationale présidée par M. Stéphane ESCAFRE.

Pour : 742

Contre : 112

Abstention : 73

➤ ***Le rapport de la Commission internationale est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Commission Fair-play

M. Didier FRETTEL aborde la commission Fair-play, présidée par M. Denis REGAUD.

M. le Président Éloi RELANGE évoque le problème de la triche aux échecs. C'est une commission assez importante qui met en place les protocoles, notamment pour gérer les signalements, les soupçons, les rumeurs et la détection des triches. C'est une commission qui a malheureusement de l'avenir.

Pour : 889

Contre : 23

Abstention : 25

➤ ***Le rapport de la commission Fair-play est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Commission Culture et Histoire

M. Didier FRETTEL termine par la commission Culture et Histoire, présidée par M. Alain BARNIER. Quelques jours auparavant a eu lieu la pose d'une plaque à l'ex-café La Régence à Paris.

Pour : 912

Contre : 0

Abstention : 18

➤ ***Le rapport de la commission Culture et Histoire est approuvé à la majorité des voix.***

M. le Président Éloi RELANGE propose de conclure cette Assemblée générale avec une collation. Il remercie l'ensemble des participants.

(La séance est levée à 18 h 43.)

Le Président de la FFE,
Éloi RELANGE



Le Secrétaire Général de la FFE,
Didier FRETTEL

